



**HAL**  
open science

## Y a-t-il des marques comparables au médiatif en anglais ? (à propos des "inattestables")

Catherine Chauvin

► **To cite this version:**

Catherine Chauvin. Y a-t-il des marques comparables au médiatif en anglais ? (à propos des "inattestables"). Colette Stévanovitch; Henry Daniels. L'affect et le jugement. Mélanges offerts à Michel Morel à l'occasion de son départ en retraite, 1 (6), Association des médiévistes anglicistes de l'enseignement supérieur, pp.093-112, 2005, GRENDEL, 2-901198-39-2. hal-04695922

**HAL Id: hal-04695922**

**<https://hal.science/hal-04695922v1>**

Submitted on 12 Sep 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Y a-t-il des marques comparables au médiatif en anglais ?

### (A propos des « inattestables »)

#### 1. Introduction

Dans le cadre d'un volume dédié aux notions d'affect et de jugement, il est une question de linguistique générale qui trouve naturellement sa place : celle de la médiativité – présence de marques linguistiques signalant la source du savoir : ouï-dire, témoignage personnel, inférence, etc. Ces marques sont présentes dans un certain nombre de langues du monde, avec un éventail plus ou moins grand de formes et de valeurs, et des degrés de grammaticalisation plus ou moins élevés. L'anglais n'est pas habituellement inclus dans les langues « médiatives »<sup>1</sup> : il ne dispose(ra)it pas d'un système linguistique de marquage de ces valeurs, contrairement au tibétain ou au turc, par exemple. La question que nous souhaitons poser ici est la

---

<sup>1</sup> Voir parfois noté d'emblée comme absolument non médiative : voir la définition d'« evidentiality » proposée dans le dictionnaire de linguistique de D. Crystal : « *Evidential(ity)*. A term used in semantics for a type of epistemic modality where propositions are asserted that are open to challenge by the hearer, and thus require justification. Evidential constructions express a speaker's strength of commitment to a proposition in terms of the available evidence (rather than in terms of possibility or necessity). They add such nuances of meaning to a given sentence as "I saw it happen", "I heard that it happened", "I have seen evidence that it happened (though I wasn't there)", or "I have obtained information that it happened from someone else". Tuyuca (Brazil) has a complex system of five evidentials: *English, by contrast, has none*, relying instead on judgements (propositions which are asserted with doubt, and for which challenge and evidence is irrelevant). » (D. Crystal 1991: 127 ; les italiques sont de moi).

suiuante : y a-t-il cependant en anglais contemporain des problèmes totalement / partiellement / peut-être comparables à celui de la médiatiuité ? Pour traiter de ce sujet, en partie problématique, on rappellera quelques éléments sur la médiatiuité, en s'interrogeant d'abord sur la légitimité de cette question, et sur ce qu'une réflexion en ces termes peut permettre d'éclairer. On fera ensuite un panorama rapide de formes anglaises hypothétiquement concernées par la médiatiuité, pour enfin nous concentrer sur une question : celle de la « grammaticalisation » de la construction des inattestables, en reprenant notamment les données de J. Guillemin-Flescher : 1984, en les traitant en termes de médiatiuité, et en ajoutant peut-être des pistes d'analyse complémentaires. Enfin, on conclura, en nuancant le propos : on verra que même si l'anglais n'est peut-être pas une langue « médiative » au sens strict, c'est-à-dire ayant de nombreuses marques grammaticalisées liées à la médiatiuité, il nous semble que cette question éclaire de façon intéressante et peut-être nouvelle certains des faits soulignés ; notamment dans le domaine de l'inattestable, le recours fréquent de l'anglais à la modalisation montrerait peut-être bien une sensibilité à cette notion de la source du savoir, sensibilité d'ailleurs différente de celle du français, même si cette question contrastive ne sera finalement qu'effleurée ici.<sup>2</sup>

## **2. La médiatiuité : rappels**

### **2.1. Légitimité de la question**

Avant de commencer la présentation à proprement parler, on posera d'emblée les questions suivantes :

– Lorsque l'on propose ainsi de mesurer une langue à l'aune d'une notion qui a été mise en avant pour d'autres, il est bien évident que l'on s'expose à de réels dangers : déformation de la notion de départ d'une part, assimilation de faits différents dans une langue et dans une autre, et donc déformation de la langue d'autre part : ces problèmes sont célèbres en description linguistique, par ex. – parmi

---

<sup>2</sup> Ce travail pourra aussi être comparé aux analyses sur le français proposées par P. Dendale, notamment, et L. Tasmovski.

## *Un médiatif en anglais ?*

tant d'autres possibles – le « subjonctif » en français, espagnol, italien, voire anglais, l'« aoriste » en anglais et en russe, etc.

– Par ailleurs, la notion de médiativité est une notion très « englobante » (a « cover » word, en anglais), qui recouvre un certain nombre de valeurs sous un même terme : admiratif, oui-dire, discours rapporté...<sup>3</sup> Se pose donc la question de savoir si, en ayant recours à une telle notion, on ne perd pas en précision descriptive. On le verra, la réponse est pour partie positive : oui, on est certainement dans un domaine moins précis que des descriptions détaillées de l'épistémicité, du discours indirect, etc. Et cependant, avoir recours à une « méta »-notion peut donner un éclairage intéressant, et synthétique.

### **2.2. Rappels généraux**

Avant de répondre à ces éventuelles objections dans le cours du développement, on rappellera maintenant quelques éléments concernant la médiativité.

La notion apparaît dans la tradition linguistique à la fin des années cinquante (Dendale 2001), et se développe à la suite de Chafe et Nichols : 1984, sous l'appellation, en anglais, d'*evidentials*, sur *evidence*, « preuve ». A peu près à la même époque, G. Lazard propose en France en 1957 le terme de « médiatif » et de « médiativité », qui s'appuie, lui, sur la notion de médiation, c'est-à-dire, la *voie* par laquelle le contenu de savoir a été obtenu – mise en valeur des mêmes faits, mais avec un point de vue légèrement différent. Le terme entre petit à petit dans l'usage linguistique. La médiativité fait par exemple en France l'objet d'un colloque en 1994 dont les actes sont regroupés dans Guentchéva : 1994, et lors des derniers congrès internationaux de pragmatique des tables-rondes sur la question sont organisées, le numéro de *Journal of Pragmatics* étant les actes de l'une d'entre elles (Congrès de Reims 1999). Cependant,

---

<sup>3</sup> Certains tentant alors de faire des différences entre chacun de ces domaines (sans que la question soit pour autant réglée, ces valeurs étant généralement liées dans les langues et/ou dans les descriptions de celles-ci) ; pour une différence possible entre admiratif et médiatif, voir par exemple DeLancey : 2001 (*in* P. Dendale et L. Tasmovski [dir.]).

la médiativité sort difficilement de la tradition descriptive de « langues rares », et on la connaît à peine, voire pas du tout, pour l'anglais. Elle s'applique d'ailleurs plutôt à des langues « non-occidentales ». Cependant, les phénomènes décrits sont bien d'intérêt pour la linguistique générale – J. P. Desclés en interroge d'ailleurs ainsi la pertinence pour une théorie de la langue faisant une place à l'énonciateur : faut-il y introduire la notion de médiateur ?<sup>4</sup> La notion est appliquée au système temporel du français par P. Dendale et L. Tasmovski, qui se posent la question de sa pertinence pour cette langue. Il existe aussi des comparaisons des formes médiatives plus ou moins clairement identifiables comme telles avec d'autres types de formes ayant peut-être un emploi médiatif : ainsi l'intonation en russe est-elle comparée au médiatif arménien par C. Bonnot et A. Donabédian 1997. Plus récemment, on interrogeait la présence possible d'un médiatif en persan : H. Lessan Pezechki, à paraître, 2004.<sup>5</sup>

Si l'on en vient maintenant au *contenu* de cette notion, la médiativité recouvre un éventail assez divers de valeurs, plus ou moins grammaticalisées selon les langues, qui ont à voir avec le mode d'appréhension du contenu prédicatif de l'énoncé, c'est-à-dire notamment la prise en compte de la source énonciative. Les caractéristiques suivantes sont généralement citées dans les études portant sur le médiatif : énoncé pris ou non au compte de l'énonciateur, marqué ou non comme provenant d'une source extérieure à l'énonciateur, etc. Viennent s'y greffer selon les langues, les descriptions, des valeurs d'inférentiel, de quotatif... – c'est-à-dire marquage de la proposition comme étant une inférence, ou de l'ouï-dire –, voire d' « admiratif », soulignant la surprise ou l'étonnement ; valeur apparemment très différente, mais le refus de prise en charge

---

<sup>4</sup> Voir par exemple à ce sujet les citations de J.-P. Desclés dans le questionnaire organisé par la revue *Faits de Langues* (*Le discours rapporté*, n° 19) sur les notions d'énonciateur, locuteur... etc. dans le discours rapporté (Chauvin 2002).

<sup>5</sup> Numéro de *Faits de Langues* sur l'exception. Voir aussi G. Lazard : 2001 (*in* P. Dendale et L. Tasmowski [dir.]).

*Un médiatif en anglais ?*

peut être lié à l'étonnement. Quelques termes sont spécifiques à la tradition descriptive de telle ou telle langue (notamment, « admiratif » pour l'albanais, Duchet 1994). Ces aspects sont marqués *obligatoirement* dans les langues les plus caractérisées par ce phénomène. Ces langues ont des marques spécifiques pour indiquer ces différents modes d'appréhension : par exemple, on appliquera à un énoncé ayant le même contenu prédicatif (par ex. « il pleut ») des marques différentes selon que l'énonciateur est témoin de la scène et/ou s'en porte garant (« il pleut, je le vois, je le constate ») ou bien s'il l'a entendu dire par quelqu'un d'autre (« il paraît qu'il pleut dehors ») (Tournadre 1994). D'autres langues ayant des marques comparables sont par exemple le turc, l'arménien occidental, le bulgare (cf. travaux de Z. Guentchéva), un certain nombre de langues amérindiennes, qu'elles soient « du Nord » ou « du Sud » (langues eskaléoutes, Mésoamérique, Amérinde, etc.). Les langues comme l'anglais et le français ne sont pas (très ?) marquées par ce phénomène : « Il pleut » ou « It's raining » sera la forme utilisée quelle que soit l'origine de l'information (répétition d'une information dite par un autre, bruit de pluie sur le toit, constat...).

Voici le résumé des « sous-domaines » de la médiativité proposé par Willett 1988, repris par Dendale et Tasmowski 2001 :

Types of evidence	- Direct		- Visual	
		- Attested	- Auditory	
			- Other sensory	
	- Indirect	- Reported	- Secondhand	Hearsay
			- Thirdhand	
			- Folklore	
		- Inferring	- Results	
	- Reasoning			

Fig 1. Sous-domaines de la médiativité selon Willett : 1988  
(Dendale – Tasmowski 2001)

## 2.3. Les marques concernées en anglais

### A. Les grands domaines : présentation

Si l'on rapproche maintenant les deux fils tirés dans la partie précédente, on a d'une part des types de valeurs soulignées, et d'autre part, le fait que certaines langues sont médiatives mais que la pertinence de la notion peut être discutée pour d'autres. Nous allons donc maintenant, forte de cette contradiction apparente, nous intéresser au cas de l'anglais.

En fait, si l'on part des types de valeurs soulignées, on peut assez facilement faire une liste de grands domaines exprimant des notions/ modes d'appréhension du contenu prédicatif de l'énoncé en anglais :

- Modaux, tout d'abord, et très majoritairement (très « lourdement »), notamment dans leurs emplois épistémiques, mais aussi peut-être dans la modalité appréciative (ex. *surprising that, odd that*),<sup>6</sup> et emploi des modaux « radicaux » avec les verbes de perception ;<sup>7</sup>
- Adverbes modaux (« *assumedly* » par exemple) ;
- Marques de discours indirect, et notamment : modaux dans le DI (posant la question de la source), *deictic shift* peut-être aussi (marqueur, sur un autre mode, de la source), marques polyphoniques en général.

Il s'agit ici d'une liste empirique, mais toutes ces marques entreraient, dans un premier temps, plus ou moins dans le « spectre des valeurs du médiatif ». En d'autres termes, ce que l'on peut déjà dire c'est que les valeurs exprimées par le médiatif, ou certaines d'entre elles, ne sont pas étrangères à l'anglais. Elles peuvent se marquer par la langue,

<sup>6</sup> Peut-être dans certains de leurs emplois seulement, car ceux-ci ne posent pas la question de la source du savoir, mais spécifient le mode d'appréhension de celui-ci par une source donnée. Il faudrait voir comment cette différence se construit en relation avec l'admiratif, par exemple, et en liaison avec la polyphonie ou le DI, permettant une diversité de sources énonciatives.

<sup>7</sup> Ceci suppose un classement assez particulier des emplois des modaux, mais il s'agit d'un regroupement ad hoc, peut-être à exploiter ultérieurement, mais ici simplement empirique.

## *Un médiatif en anglais ?*

mais la langue n'a pas à les marquer aussi systématiquement que d'autres (ex. le tibétain, si l'on suit N. Tournadre).<sup>8</sup>

### **A. Discussion du parallèle Discours rapporté et médiatif**

En suggérant un lien du médiatif avec le discours rapporté, nous ne prétendons pas que les deux notions sont solubles l'une dans l'autre. En effet, les phénomènes de discours rapporté sont foncièrement polyphoniques : ainsi les repérages se font systématiquement (sauf « soudure » totale, mais alors il semble que l'on sorte du DR...) par rapport à deux sources énonciatives au moins. Or il semble que pour la médiativité, le repérage se fasse par rapport à une seule source énonciative, celle du locuteur, qui pourra se poser en coïncidence ou en opposition avec le contenu exprimé. Reste cependant que prendre un élément de discours et le marquer expressément comme ne provenant pas de soi peut se faire par le biais du discours rapporté en français comme en anglais – on pensera au discours journalistique dans lequel des propos injurieux, par exemple, sont mis entre guillemets. La prise en charge par l'énonciateur est immédiatement mise en suspens et, à ce niveau-là, un peu de la même manière que pour le médiatif. Différences claires et nettes, donc, mais coïncidence possible de valeurs.

### **Médiativité vs. épistémique**

Les deux notions sont-elles, de nouveau, solubles l'une dans l'autre ? Il ne le semble pas, mais la différence est peut-être ici plus malaisée à définir. Dendale : 1994 (p. 25 notamment) oppose les opérations de création d'information (*médiativité*) à tout ce qui est degré de fiabilité du locuteur (*épistémique*) – en signalant aussi qu'avec le médiatif on introduit de l'information sur la scène discursive en indiquant sa source et la *façon dont on l'envisage*, plutôt

---

<sup>8</sup> Sur la question de la grammaticalisation de ces notions comme test du degré de « médiativité » des langues, voir par exemple Lazard 2001, in P. Dendale et L. Tasmowski (dir).

que les chances que cela a d'exister. Il constate d'ailleurs que si *devoir* est traditionnellement analysé en français comme un marqueur de haut degré de fiabilité (tout comme *must*, peut-on ajouter...), les termes utilisés pour le faire oscillent entre le degré de certitude et des termes plus « opérationnels » (c'est-à-dire faisant référence à une opération) ; ainsi cite-t-il « exprimer une supposition » (Gougenheim 1938), « supposition » (Brunot), « conjecture » (Charaudeau), signification « inférentielle » de *devoir* (Tasmovski), « raisonnement logique » (Bannour 1983). On pourrait alors en déduire que les chances de réalisation d'un procès ne sont que la conséquence de l'opération, et donc que la valeur épistémique est une conséquence possible de la prise en compte d'une certaine médiativité.

Nous sommes, en suivant ces divers raisonnements, en train de dire trois choses à la fois :

- le médiatif est une opération de création du savoir, l'épistémique une évaluation des chances de réalisation de la relation prédicative ;
- le médiatif indique la façon dont on envisage le savoir, l'épistémique, comment on envisage sa réalisation future,<sup>9</sup>
- l'un peut être (parfois ?) conséquence de l'autre.

Il en découle donc que ces valeurs ne sont pas les mêmes ; d'ailleurs, comme le signale Z. Guentchéva 1994 : 22, « elles excluent toute référence à des procédés lexicaux (adverbes de phrase comme *manifestement, apparemment, visiblement, certainement, sûrement...*) à des constructions impersonnelles du type *il semble que, il paraît que...*, à des verbes modaux comme *devoir* ou *croire*, par exemple pour la raison suivante : dans des langues où la grammaticalisation de la notion de médiatif a abouti à la construction d'une catégorie grammaticale, les procédés cités ci-dessus cohabitent avec la catégorie

---

<sup>9</sup> Ce à quoi on pourra rapporter la note suivante de D. Crystal : « Evidential constructions express a speaker's strength of commitment to a proposition in terms of the available evidence (rather than in terms of possibility or necessity) » : façon d'envisager le savoir, plutôt que chances de réalisation du procès.

*Un médiatif en anglais ?*

et ne se confondent pas avec elle. » (Guentcheva 1994 : 22). Mais il reste que partant d'une modalisation d'un contenu prédicatif donné, il peut arriver que les deux types de valeurs/ opérations (?) se croisent et/ou que l'une découle de l'autre malgré leur(s) différence(s) – on distingue ici en fait grammaticalisation du processus, et ambiguïté/duplicité sémantique. Ce qu'il faut alors se demander, c'est : partant que ce sont deux opérations différentes (mais pouvant être liées), comment décrit-on le mieux *devoir* ? En termes évidentiels ou en termes épistémiques ? P. Dendale, dans le volume cité, penche pour l'évidentialité, car cela permet de rendre compte d'un plus grand nombre de valeurs de *devoir* que la simple analyse en termes de probabilité (ainsi : *Tiens ! La chaussée est mouillée ! Il a dû pleuvoir !* qui est clairement un inférentiel). Sans aller jusque là peut-être, on peut au moins postuler que certaines modalisations sont présentes en raison d'un problème qui est à la base évidentiel. Est-ce que *must*, maintenant, doit/ devrait ou plus simplement pourrait aussi être analysé en ces termes ? Nous n'avons pas le temps de le voir ici, mais dans la mesure où l'on retrouve parfois la même valeur inférentielle ([*Someone rings at the door*] « Ten o'clock... Well, that *must* be the postman»), le même raisonnement est peut-être faisable pour *must*, ou du moins l'est autant qu'en français. Ce que nous pouvons dire en attendant, c'est que :

- médiativité et épistémicité ne sont pas tout à fait la même chose ;
- cependant, certaines valeurs sont liées ;
- et il est indéniable qu'en anglais « *must* » a au moins des *valeurs* inférentielles (sans aller jusqu'à dire que c'est sa seule fonction ou sa fonction « première »).

On en déduit que la mise en parallèle des données de l'anglais avec la médiativité a au moins l'avantage d'opérer un éclairage intéressant sur la langue. Ces valeurs ne sont pas inconnues à l'anglais – peut-être pourrait-on même arriver à prouver (?) que *must* est mieux décrit en termes médiatifs qu'en termes épistémiques, au moins « purs ».

### C. Quelques critères

Si on conclut provisoirement, on pourra dire que, sans diluer l'ensemble des marques citées dans la catégorie de médiatif, on peut au moins voir la pertinence des phénomènes évoqués pour l'anglais, malgré une plus faible grammaticalisation ; une discussion plus profonde de *must* en ces termes étant éventuellement envisageable pour discuter du degré de relation entre ce marqueur de l'anglais et l'évidentialité. Ces phénomènes font surface de temps en temps en anglais et reçoivent des marques, certes non exclusives, mais néanmoins présentes. Il y aurait une certaine pertinence, donc, à juger certaines données de l'anglais à l'aune de la médiativité. Et les différences permettent également de mieux cerner les phénomènes décrits en anglais, en se rendant compte au moins qu'en parlant au passage d'« inférentiel », on décrit là une valeur qui n'est pas anodine, mais pose de réels problèmes de théorisation.

### 3. Les inattestables et leur construction

#### 3.1. Les données de J. Guillemin-Flescher : 1984

On prendra maintenant les données et conclusions très intéressantes mises en évidence par le très riche article de J. Guillemin-Flescher (1984). Ces données posent le problème de la traduction des inattestables entre le français et l'anglais. Le constat effectué est ainsi résumé en conclusion :

Toute proposition dont la validation ne peut être garantie  
 - ni par une réalisation attestable ou attestée,  
 - ni par des critères d'acceptabilité générale  
 tendra, en anglais, à être envisagée selon une modalité non assertive.  
 (J. Guillemin-Flescher 1984 : 147)

Nous commencerons par présenter les principales données proposées, puis nous les commenterons.

*Un médiatif en anglais ?*

### 3.1.1. Résumé

La conclusion de J. Guillemin-Flescher est, donc, que toute proposition dont la validation ne peut être garantie [...] tendra, en anglais, à être envisagée selon une modalité non assertive. Ainsi, pour reprendre certains des cas cités :

a. une **assertion au futur** en français, posant un événement comme à venir « sans » modalisation (ceci étant simplement une commodité d'expression) devra en anglais être modalisée i.e., en l'occurrence, marquée comme non-assertive :

F. Tu devrais aller lui cueillir un beau bouquet... *ça lui plaira !*  
(*Astérix Légionnaire*, p. 9)

A. You want to go and pick her a nice bunch of flowers. *She'd like that.* (traduction anglaise de A. Bell et D. Hockridge)

Cependant, comme le remarque J. Guillemin-Flescher, il ne s'agit pas simplement d'un problème temporel. En effet, toujours selon l'auteur, on peut *asserter* un événement futur dans trois cas :

- à la première personne, lorsqu'on s'engage à faire quelque chose (*j'irai demain / I'll go tomorrow*),
- à la deuxième, lorsqu'il s'agit d'un ordre (*tu iras (ça je te le dis) / you'll go tomorrow*),
- à la troisième personne, lorsqu'il s'agit (cf. 1) d'un engagement pris (*il va à Paris demain (c'est convenu) / he'll go / is going / will be going tomorrow*).

Or le français utilise des assertions également dans les cas où ces contraintes ne sont pas respectées, ce que l'anglais fait plus difficilement. Nous citerons ici de nouveau J. Guillemin-Flescher :

C'est [...] à la deuxième personne et à la première personne du pluriel que l'assertion portant sur une occurrence ultérieure posera le plus de problèmes dans le passage du français à l'anglais, car deux conditions sont alors violées :

- non seulement l'énonciateur n'est pas en mesure de garantir la réalisation du procès,
- mais il bloque par son assertion la relation intersubjective :

F. Vous *trouvez* du bien-être dans votre compartiment.

A. You *can travel* comfortably in your own compartment.  
(Brochure Trains Auto Couchettes, cité P. Volsik). »

(J. Guillemin-Flescher, p. 135)

On reviendra sur le lien entre ces questions et celle de la médiativité.

**b. Attribution de propriété : « Relativité à une évaluation subjective explicite »**

J. Guillemin-Flescher classe ces énoncés sous « attribution de propriété », et voici les exemples proposés :

A. *I believe*, James, that in your heart of hearts, you think very much as I do. (A. Christie, *The Murder of Roger Ackroyd*, p. 11, cité J. Guillemin-Flescher)

F. Dans le fond de ton cœur, James, tu as la même impression que moi... (traduction de M. Dou-Desportes, citée J. Guillemin-Flescher p. 138)

L'auteur classe aussi dans la même catégorie l'exemple suivant:

F. Vous bafouillez, ma parole (Ionesco, *Rhinocéros*),

A. *I don't think you know what you're talking about.*

pour lequel il y a la même différence, absence de modalisation en français vs. modalisation en français.

**c. Attribution de propriété : « Relation de perception en anglais »**

On a ici des prédicats subjectifs ne pouvant relever d'un constat, mais d'une hypothèse projective sur l'autre ; en anglais apparaissent des verbes de perception :

F. *Vous êtes soigneux*, vous. (Ionesco, *Rhinocéros*, p. 18, cité J. Guillemin-Flescher)

A. You always *look* so immaculate.

F. *Vous n'êtes pas si fière!* Et vous parlez beaucoup. (Ionesco, *Rhinocéros*, p. 18, cité J. Guillemin-Flescher)

A. You don't *look* so good. And you're talking a lot.

*Un médiatif en anglais ?*

F. ... *Il n'est vraiment pas bien.* (Tintin, *Les sept boules de cristal*, p. 39, cité J. Guillemin-Flescher)

A. He *sounds* in a bad state. (traduction de L. Lonsdale-Cooper et M. Turner, citée J. Guillemin-Flescher)

De nouveau, l'anglais modalise, le français asserte.

**d. Attribution de propriété : « Discrétisation en une série d'occurrences »**

Quatrième catégorie citée par J. Guillemin-Flescher. Elle y mentionne notamment l'exemple suivant :

F. Vraiment, vous êtes têtu. (Ionesco, *Rhinocéros*)

A. You really *can* be obstinate, *sometimes*.

Le français asserte, l'anglais modalise aussi mais cette fois-ci en évitant d'asserter une vérité générale et en « discrétisant » en une série d'événements.<sup>10</sup>

**e. Attribution de propriété : « Terme désignant une propriété de l'animé humain »**

Les exemples cités sont :

F. Vous êtes tout décoiffé.

F. Vous êtes impardonnable, absolument impardonnable.

F. Vous êtes enroué.

Ces exemples, tous tirés de *Rhinocéros*, ont été traduits en introduisant un terme « supplémentaire », c'est-à-dire non pas directement par « You are X », mais par « Your Y is X » – en l'occurrence, « *Your hair's all over the place* », « *Your behaviour is unforgivable, absolutely unforgivable* », « *Your voice is hoarse* » (J. Guillemin-Flescher, p. 145).<sup>11</sup>

<sup>10</sup> Deux autres exemples sont cités que nous n'incluons pas ici parce que nous hésitons encore sur le statut à leur donner. L'énonciateur s'y défend d'une accusation, et on a en français « ça je ne le permets pas »/ « ça ne peut pas me venir à l'esprit », et en anglais « *I'd never allow myself to* », et « *it would never have entered my mind.* » Voir cependant brève notation plus bas (note 15).

<sup>11</sup> Nous n'avons pas inclus ici tous les exemples. Les autres devront être réanalysés pour voir éventuellement où ils se placent dans cette réflexion.

Dans le corps de l'article, J. Guillemin-Flescher oppose ces exemples d'abord selon leur nature (prédication de propriété ou non), puis, dans la prédication de propriété, de façon descriptive, selon la nature des éléments ajoutés (modalité ou quantification), avant de proposer une approche plus générale ayant à voir avec l'attestabilité des propositions en jeu.

### 3.1. Commentaire

Ce qu'il nous semble, c'est qu'une partie (et peut-être une partie seulement) de ces données peuvent s'expliquer plus ou moins directement en termes de contraintes différentes liées à la médiativité. En effet (et nos reformulations ont eu ou vont avoir tendance à aller en ce sens), les premiers énoncés cités posent tous un problème de *source du savoir*. Ainsi, l'assertion au futur, ce qui est appelé « relativisation à une source subjective explicite » ou « perception », comporte à chaque fois (et c'est bien le terme employé par J. Guillemin-Flescher) un élément « inattestable ». Autrement dit, les exemples de « relativité à un jugement explicite » comportent des prédicats de sentiment ou de sensation qui sont difficiles à asserter pour un autre que soi, et c'est dans cette mesure que la « relation inter-subjective » est « bloquée » (nous reprenons ici entre guillemets les termes de l'article). De nouveau, pour les cas d'« hypothèse projective », on est dans la question de la source du savoir. Or tous ces exemples posent un problème qui peut être retranscrit en termes de médiativité ; l'énonciateur ne peut pas savoir et/ou être certain que le contenu avancé est vrai. Il ne peut en être garant. En français, il semble que l'assertion puisse se faire quand même ; en anglais (qui dispose, d'ailleurs, d'un système modal bien plus développé...), il y a blocage. Par conséquent, on doit indiquer la source du savoir, ou indiquer que l'énonciateur n'est pas une source de savoir fiable. Tous ces cas (a-c) peuvent donc n'en former qu'un seul, nous semble-t-il, et posent tous le problème de l'inattestable, soit, finalement, peut-être de médiativité.

*Un médiatif en anglais ?*

Il s'agit à chaque fois d'un problème ayant à voir avec la source du savoir.<sup>12</sup>

En revanche, certains exemples semblent répondre à d'autres critères, et peut-être à un autre type de relation inter-subjective. Il nous semble en effet que pour les exemples d et e – discrétisation en une série d'occurrences et termes désignant une propriété de l'être humain – les contraintes ne sont pas, du moins au départ, du même type ; d'ailleurs la modalisation obtenue n'est pas la même (*can*), ou il y a recours à une stratégie « *indirecte* » (« *Your Y is X* »), ce qui tend à indiquer que la contrainte sémantique ou pragmatique n'est pas non plus tout à fait la même. Il semble que le problème puisse être transcrit en termes pragmatiques (dans un sens quasiment social) : en effet, dire à quelqu'un « vous êtes enrôlé » ne pose pas, ou pas nécessairement, de problème sur le plan du médiatif – c'est un *constat* que l'on peut

---

<sup>12</sup> Un ajout cependant sur un aspect non mentionné jusqu'ici : il semblerait que dans beaucoup de langues qui en disposent ou d'exemples notés dans la littérature, les formes du médiatif soient aussi des formes de parfait (ex. bulgare, arménien occidental), ce qui ferait des énoncés cités ici des énoncés un peu à part – mais on trouve bien aussi cependant des formes assimilées au médiatif au présent, voir par exemple les données du Wintu citées par M. Mithun : 1999, p. 183-85 (gloses : « You're strong ! » [même cas qu'ici], « The earth will be destroyed », « Someone is coming crying »), ou Lazard 2001. Cette différence est souvent implicite dans les analyses du médiatif : faudrait-il alors plus tard/ ailleurs la mettre en avant et distinguer entre l'inattesté validable et l'inattesté qui s'appuie sur un événement ayant eu lieu mais sur lequel l'énonciateur est amené à se prononcer subjectivement ? La temporalité ne semble pas être un contre-argument ici, mais pose la question de ce qu'il faudra(it) faire ou reprendre spécifiquement de cette distinction. Autre élément : la valeur du présent dans les deux langues, qui n'est pas tout à fait la même (voir par ex. H. Chuquet), mais ceci ne change pas le rapport différent à l'*assertion*. En effet, J. Guillemin-Flescher mentionne des cas de traductions par *be + ing* (cf. *You're being ridiculous !*) dans son article (en les laissant en partie à part). Le présent français étant « plus » (?) ponctuel que l'anglais (car n'ayant pas d'équivalent direct du *be + ing*), est-ce qu'asserter une propriété serait moins difficile en français aussi pour cette raison ? Nous ne nous prononcerons pas sur ces exemples ici (non discutés d'ailleurs directement dans l'article de J. Guillemin-Flescher), le présent anglais étant susceptible d'emplois ponctuels, la question reste ardue, et il ne semble pas que ceci aille contre les problèmes généraux discutés ici.

faire en situation ; de même, « décoiffé », « impardonnable » – la source d'une telle attribution de propriété, dans ce dernier cas, est d'ailleurs assez clairement l'énonciateur, et ne pose *aucun* problème de type inférence ou assimilé(s). Ce ne sont donc pas des inassertables du même type. Dans un certain nombre de ces cas, le constat n'en est pas un que l'on fera volontiers à la deuxième personne face à son interlocuteur car les exemples donnés par J. Guillemain-Flescher contiennent des caractérisations plutôt négatives : asserter ceci face à un interlocuteur, pose un problème car il s'agit ou peut s'agir, selon les termes de P. Brown et de S. Levinson, d'un « face-threatening act », sans compter qu'attribuer une propriété à quelqu'un en face de cette personne peut peut-être parfois être une agression en soi. Pour le recours au passé dans des exemples non cités (de type : *vous avez tort tous les deux/ you were both wrong*), l'explication de J. Guillemain-Flescher va d'ailleurs bien en ce sens : « *le fait de décaler le procès vers un moment antérieur à celui de l'énonciation permet de l'interpréter comme renvoyant à une situation particulière et d'éviter l'assertion sur une propriété* » (p. 144) – mais ce n'est pas cette fois-ci, du moins nous semble-t-il, en dernier recours un problème *d'attestabilité* au sens où l'énonciateur ne peut pas savoir, être garant de ce qu'il dit, mais un problème pragmatique (stratégie d'évitement d'une assertion conflictuelle). Il va donc falloir comme d'habitude pour de tels cas trouver des stratégies d'atténuation, et la discrétisation en serait bien une, ainsi que d'autres modes de modalisation éventuels. Il ne nous semble donc pas que la contrainte soit au départ la même, même si l'on a un résultat proche : assertion/ assertion modalisée ou « aspectualisée » (ou aspectualisée différemment).<sup>13</sup>

<sup>13</sup> Ceci n'exclut pas des possibilités de choix, ou des cas communs : parfois un inattestable peut se trouver aussi poser des problèmes pragmatiques, mais peut-être tous les problèmes pragmatiques ne sont-ils pas inattestables au sens strict. Nous avons souhaité mettre à part les exemples cités en note 11 : en effet, le contenu propositionnel dans ces exemples n'est pas inattestable – il s'agit d'affirmations de l'énonciateur sur lui-même, donc le problème n'est pas du même type. Ces exemples tomberaient davantage sous la coupe de la pragmatique : assertion allant à l'encontre de ce que le co-énonciateur affirme, avec des différences puisque l'énonciateur s'attribue une propriété à lui-même. La particularité viendrait du fait que l'on est à la première personne.

*Un médiatif en anglais ?*

On conclura provisoirement que dans les deux cas on peut adopter la formulation de M. Mithun pour le yupik : il y a « *distancing [of] the speaker from responsibility for the truth of the information* » (p. 185) ; mais il y aurait ici deux stratégies ou même plutôt deux *contraintes* différentes.

### 3.2. Proposition de réanalyse

Il nous semble donc d'une part que tous les éléments cités auparavant ne répondent pas tout à fait aux mêmes contraintes et pourraient se résumer non pas à cinq cas, ou, sur un autre plan, à un seul (ex. une seule « prédication de propriété », pour c-d-e, ou une seule catégorie monolithique « inattestable ») ou deux (modalisation vs. quantification) –, mais à deux grands types :

- source du savoir
- contraintes pragmatiques de type social (face-threatening act, respect, etc.)

On pourra résumer ainsi ces deux contraintes :

SOURCE DU SAVOIR (épistémique ; médiatif ?)	FACE-THREATENING ACT (social/ pragmatique : « politesse »)
Ne pas asserter directement ce qui n'est pas directement assertable (source du savoir et attestabilité) <sup>14</sup> */? <i>You will be happy</i> (contexte proposé ci-dessus) → (notamment) <i>must</i>	Ne pas asserter ce qui blesse ou peut blesser l'interlocuteur */? <i>You are stubborn</i> → (notamment) <i>can (sometimes)</i> , etc : diverses stratégies indirectes.

Dans un second temps, on notera alors que l'anglais serait finalement *très* sensible à la question de la source du constat – et ce

<sup>14</sup> On pourra penser à la maxime de Grice : « Do not say that for which you lack adequate evidence », mais on constate que cette maxime peut être reversée dans le cadre de la médiativité en distinguant, par exemple, la manière dont des langues diverses l'appliquent (langues médiatives, vs. langues non médiatives mais ayant une sensibilité à cette question – anglais –, vs. langues non médiatives n'ayant pas cette sensibilité ou ayant une sensibilité autre à ce sujet) – voir P. Dendale et L. Tasmovski 1994 pour le français.

plus que le français, si on en croit les exemples cités. Pour une langue non médiative, on constate donc que la notion de la source du savoir joue un rôle non négligeable dans la structuration de l'énoncé. Si P. Dendale fait de *devoir* un marqueur de médiativité, le français semblant alors éventuellement plus médiatif que l'anglais (*must* ?), ici il est clair que le rapport s'inverse.

Pour finir, on notera qu'il nous semble que deux possibilités sont ouvertes pour éviter d'asserter un inattestable : ou bien on pourra éviter l'assertion en modalisant davantage (modalité *et/* ou quantification qui « relativise »), ou bien on pourra opter pour un attestable, *et*, lui (si les conditions pragmatiques le permettent), l'asserter – ce qui implique qu'une langue ayant une forte sensibilité à la source du savoir n'aura *peut-être* pas nécessairement recours systématiquement à des formes modalisées : elle peut aussi éviter certains prédicats dans certains contextes. Le travail peut être poursuivi, mais il semble que les données signalées ici, une fois réanalysées, soulèvent bien nettement des questions au moins proches de celle(s) de la médiativité.

#### 4. Conclusion

Pour conclure, l'anglais (et ce n'est pas là une surprise...) n'est peut-être pas une langue très fortement médiative, si l'on entend par là une langue dans laquelle la médiativité est très fortement grammaticalisée : présence de paradigmes de formes, *obligation* d'avoir recours à un type de marque et de différencier la source du savoir ; au contraire, c'est même parfois une langue « anti » médiative, comme le français, dans la mesure où l'assertion dans ces langues écrase souvent la question de la source du savoir (ce qui est gênant d'ailleurs sur un plan épistémologique...) <sup>15</sup> Et pourtant, ces différenciations sont exprimables par le biais du lexique, d'une part, bien sûr (cf. Guentchéva) ; mais d'autre part certaines d'entre elles, ponctuellement, seraient presque, voire effectivement, grammaticalisées, et leur analyse par le prisme de la médiativité semble leur apporter un

<sup>15</sup> Epistémologique cette fois-ci non pas en relation avec cet article, mais de façon plus générale : mise en perspective du savoir.

*Un médiatif en anglais ?*

éclairage intéressant, ainsi la construction des prédicats subjectifs en anglais. Enfin sur la différence français/ anglais, on voit que les deux langues ne fonctionnent pas tout à fait de la même façon, et il semblerait que l'anglais soit même plus sensible,<sup>16</sup> pour ce qui est des prédicats subjectifs, à la question des sources du savoir que le français (cependant, on rappellera le cas du conditionnel en français, l'emploi de « Mais » dans des contextes de surprise : « Mais tu as bu, ma parole » : inférence + surprise, qui n'ont cette fois-ci pas d'équivalent direct en anglais). Pour conclure plus précisément sur les (éventuels) avantages à parler en termes de médiativité : il nous semble que la prise en compte de la catégorie générale de médiativité, ou de la source du savoir, permet, d'une part, d'éclairer peut-être différemment les données en question ; permet également d'éclairer non pas seulement l'emploi des épistémiques, en discutant de la nature / valeur de *must*, mais d'expliquer la présence des épistémiques dans tel ou tel *contexte*, en soulignant d'ailleurs parfois au passage le rapport avec d'autres pans de la langue. Le critère retrouve également ainsi des problématiques générales ; d'un point de vue plus pratique il nous a aussi permis de passer de cinq sous-catégories (et / ou le cas échéant une seule)<sup>17</sup> à deux, et de préciser la différence d'emploi de *must* et de *can* dans certaines des traductions. Donc, tout en suggérant que l'anglais n'est peut-être pas massivement ou uniquement une « langue médiative », nous concluons cependant que la catégorie « source du savoir » y joue un rôle non négligeable et peut-être parfois déstabilisant pour les catégorisations traditionnelles des faits de langue, et que mettre des phénomènes en apparence hétéroclites sous la même bannière a le mérite, au moins dans un premier temps, d'*interroger* leurs caractéristiques et leur constitution.

---

<sup>16</sup> Nous utilisons cette image par commodité : l'anglais n'est pas « sensible » et il n'est pas sûr que tout l'anglais fonctionne de manière monolithique.

<sup>17</sup> Prédication de propriété en tant que catégorie unique, et/ou inattestables en général, en précisant peut-être les causes, ou quelques causes de leur acceptabilité.

## Bibliographie

- Bonnot C., Donabedian A., 1997, « Lorsque la morphosyntaxe rencontre la prosodie: accent non final en russe et médiatif en arménien », *Faits de Langues* n° 13, Paris, Ophrys, 182-190.
- Bonnot C., Donabedian A., Seliverstova O., 1997, « Énoncés à accent non final en russe et énoncés au médiatif en arménien », *Proceedings of the 16th International Congress of Linguists*, Pergamon Press (paper 323).
- Crystal D., 1977, *Semantics 2*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Crystal D., 1991, *A Dictionary of Linguistics and Phonetics*, Oxford, Blackwell.
- Dendale P., Tasmovski L (dir.), 1994, *Les sources du savoir et leurs marques linguistiques*, *Langue Française* n° 102, Paris, Larousse.
- Dendale P., Tasmovski L (dir.), 2001, *On Evidentiality*, *Journal of Pragmatics* 33/3, Elsevier.
- Guentcheva Z., 1994a, *L'énonciation médiatisée*, Paris, B.I.G.
- Guentcheva Z., 1994b, « Manifestations de la catégorie du médiatif dans les temps du français », in P. Dendale et L. Tasmovski, p. 8-23.
- Guillemin-Flescher, 1984, « Traduire l'inattestable », *Cahiers Charles V* n°6.
- Matthews P. H., 1997, *A Concise Dictionary of Linguistics*, Oxford University Press.
- Mithun M., 1999, *The Languages of Native North America*, Cambridge University Press.